

Partie 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 09 21 16 - Revêtements en plaques de plâtre.

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).
 - .2 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), État de la Californie
 - .1 SCAQMD Rule 1168-05, Adhesives and Sealants Applications.
 - .3 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 CAN/ULC-S102-03, Méthode d'essai normalisée; caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION ET INFORMATION

- .1 Fournir les documents et les échantillons à soumettre conformément aux indications de la Division 1.
 - .1 Fournir les fiches techniques des produits conformément à la Division 1.
 - .2 Soumettre les fiches signalétiques (FS) du SIMDUT conformément à la section 02 81 01 - Matières dangereuses. Les fiches signalétiques du SIMDUT doivent être acceptables pour Travail Canada et Santé et Bien-être social Canada en ce qui a trait aux revêtements muraux. Indiquer la teneur en COV.
 - .3 Soumettre une description écrite complète, y compris le poids total du tissu, le nom du support textile, la résistance à la traction, la résistance aux déchirures et les caractéristiques de résistance au feu.
- .2 Soumettre les échantillons requis en conformité avec les indications de la Division 1.
 - .1 Soumettre deux échantillons de 280 x 215 mm des revêtements muraux choisis, montrant les différentes couleurs et textures proposées.
- .3 Documents et éléments à remettre à l'achèvement des travaux : fournir les fiches techniques d'entretien des revêtements muraux en tissu enduit de vinyle conformément aux indications de la Division 1 portant sur les documents/éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Échantillon prélevé sur le terrain :
 - .1 Avant d'entreprendre la pose du revêtement mural, préparer la surface à revêtir et appliquer, sur trois (3) panneaux muraux entiers, des échantillons de revêtement [de chaque texture proposée,] choisis à partir d'une série de production courante, afin de démontrer, aux fins d'approbation par le Représentant du Ministère et l'Expert-conseil que le revêtement est exempt de toute marque de rouleau ou de tout autre défaut de fabrication.
 - .2 Réaliser les échantillons conformément à la Division 1.

- .1 Poser un revêtement mural en tissu enduit de vinyle de chaque fini sur une superficie de 10 m² de la surface revêtir et correspondant à environ trois (3) panneaux muraux complet.
- .2 Avant de commencer les travaux, accorder 24 h au Représentant du Ministère et à l'Expert-conseil pour qu'il inspecte les échantillons de l'ouvrage.
- .3 Une fois acceptés, les échantillons constitueront la norme minimale à respecter pour les travaux faisant l'objet de la présente section. Les échantillons pourront être intégrés à l'ouvrage fini .

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel en conformité avec la Division 1.
- .2 Gestion et élimination des déchets : trier les déchets réutilisables et recyclables en conformité avec les indications de la Division 1 portant sur la gestion et l'élimination des déchets.

1.6 CONDITIONS AMBIANTES

- .1 Température : maintenir la température ambiante dans la zone de mise en oeuvre ainsi que la température du support destiné à recevoir le revêtement au-dessus de 20 degrés Celsius et le taux d'humidité relative au-dessous de 40 % pendant la pose et durant des périodes respectives de 72 et 72 heures, avant et après la pose.
- .2 Ventilation
 - .1 Ventiler les espaces clos ou restreints conformément à la Division 1.
 - .2 Assurer une ventilation continue pendant et après la pose du revêtement.
- .3 Le Représentant du Ministère s'assurera que le système de ventilation du bâtiment est réglé de manière à maintenir des conditions optimales en matière d'admission d'air neuf et d'extraction d'air vicié pendant les travaux de mise en oeuvre.

1.7 ENTRETIEN

- .1 Matériaux et matériel supplémentaires
 - .1 Fournir des quantités supplémentaires d'adhésifs, de produits de nettoyage et de revêtement mural conformément à la Division 1.
 - .2 Fournir 10 m² de matériau pleine largeur pour chaque motif, texture et couleur de revêtement mural en tissu enduit de vinyle.
 - .3 Fournir une quantité suffisante d'adhésif pour poser les revêtements muraux en tissu enduit de vinyle supplémentaires livrés en guise de matériaux/matériels de remplacement.
 - .4 Les matériaux de remplacement doivent provenir des mêmes lots de fabrication et/ou de teinture que ceux utilisés pour les présents travaux.
 - .5 Chaque contenant d'adhésif et chaque rouleau de revêtement mural en tissu enduit de vinyle doivent être clairement identifiés.
 - .6 Livrer et entreposer les matériaux aux endroits indiqués par le Représentant du Ministère à l'achèvement des travaux prévus en vertu de la présente section.

Partie 2 PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Revêtement mural :
 - .1 Largeur : 915 mm.
 - .2 Taille du coupon : 11 m.
 - .3 Couleur : Tailored Linen, sable.
 - .4 Produit acceptable : Phillip Jeffries, ou un équivalent préapprouvé.
- .2 Adhésif : tel que recommandé par le fabricant du revêtement mural. Teneur en COV d'au plus 50 g/L selon le règlement 1168 du SCAQMD.

Partie 3 EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Déballer le revêtement mural dans la zone de travail, une fois la ventilation accrue, et l'exposer à l'air ambiant pendant 24 heures avant la pose.
- .2 Préparer les surfaces conformément aux directives du fabricant du revêtement.
- .3 Les éléments devant traverser le support doivent être mis en place avant la pose du revêtement mural.
- .4 Apprêter les surfaces à revêtir.

3.3 POSE DU REVÊTEMENT

- .1 Ordre de pose du revêtement
 - .1 Utiliser les rouleaux dans l'ordre numérique des lots de fabrication.
 - .2 Poser les panneaux dans leur ordre précis de déroulement, y compris au-dessus ou au-dessous des fenêtres, des portes ou des autres traversées murales.
 - .3 Inverser les lés alternativement, sauf s'il s'agit d'un revêtement à raccord.
- .2 Selon les besoins, retailler des lés additionnels pour assortir les couleurs et les motifs aux raccords.
- .3 Étendre l'adhésif sur le support selon les recommandations du fabricant.
- .4 Faire chevaucher les lés à motifs non assortis et tailler les deux épaisseurs simultanément sur une bande d'appui métallique afin de protéger le support.
- .5 Prolonger le revêtement sur une longueur de 150 mm aux angles rentrants et saillants. Ne pas couper le revêtement dans les angles, sauf s'il y a changement de motif ou de couleur.
- .6 Ne pas faire de joints horizontaux.
- .7 Poser le revêtement avant les appareils sanitaires et les armoires.

- .8 Enlever l'excédent d'adhésif le long des joints finis, immédiatement après la pose. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, s'assurer que l'on utilise de l'eau chaude propre pour le nettoyage final du revêtement. Laisser l'ouvrage propre.
- .9 Une fois la pose terminée, les surfaces revêtues doivent être lisses, propres et exemptes de plis, d'interstices, de chevauchements ou de bulles d'air.

3.4 NETTOYAGE

- .1 Effectuer le nettoyage conformément aux indications de la Division 1.
- .2 Nettoyer les surfaces en suivant les directives écrites du fabricant.

3.5 PROTECTION

- .1 Protéger contre tout dommage les surfaces finies et les angles saillants jusqu'au moment de l'inspection finale.

FIN DE LA SECTION
